



RÈGLEMENT COMMUN A TOUTES LES RANDONNÉES DE LA TÊMÉRAIRE DES VOSGES 2025 :

La Téméraire des Vosges est une organisation de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de La Vôge VTT, club affilié à la Fédération Française de Cyclisme. Cette manifestation se déroulera le 4 mai 2025. Elle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional de Cyclisme Grand Est pour les diverses inscriptions au calendrier, à la réglementation et aux supports et labels des randonnées.

Les randonnées se dérouleront en région Grand Est, dans le département des Vosges autour et sur le site VTT-FFC Les chemins du Pays d'Épinal / Cœur des Vosges et sur le massif forestier de la Vôge. La Téméraire des Vosges est ouverte à toute personne en bonne santé pratiquant régulièrement le VTT.

1. Randonnées VTT & Gravel - LABEL RANDOS D'OR FFC

Randonnée VTT et gravel (pas de classement) ouverte à tous et à toutes, licenciés FFC ou non. Vous avez le choix entre l'un des 7 parcours proposés 9 ou 15 km famille, 20, 30, 45, 65 ou 85 km (sous réserve de modification de dernière minute). Les pratiquants **VAE** sont acceptés sur toutes nos randonnées sous réserve d'avoir un **VAE homologué** (coupure à 25km/h) et de **ne pas gêner les autres participants lors des dépassements notamment.**

Parcours Famille 15 et VTT 20 Km

Départ libre de 8h00 à 11h30

Parcours 30 km et 45 Km VTT

Départ libre de 8h00 à 10h00

Parcours 65 km et 85 Km VTT

Départ libre de 7h30 à 8h00

Parcours Gravel 90,120 & 160 Km

Départ libre de 7h15 à 8h00

Marche 8 km

Départ libre de 8h00 à 11h00

Une prestation complète :

Pour les randonnées, le prix comprend :

l'inscription à la randonnée, le système de puces RFID pour les randonnées 45, 65 et 85 km et Gravel toute distances ; le cadeau souvenir pour tous ; la plaque de guidon offerte pour garder une marque durable de votre épreuve ; les ravitaillements régionaux (nombre fonction de la randonnée); un repas chaud servi à l'arrivée pour les participants au 85Km et gravel 160 Km, et sur inscription pour les autres; une sécurité renforcée sur tout le site et une ambiance unique et conviviale.

Participation :

Randonnées ouvertes à tous. Il est important de choisir son parcours sans surestimer ses possibilités.

Les parcours de randonnée sont ouverts aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés par un adulte responsable inscrit sur la même randonnée. Une autorisation parentale devra être jointe au bulletin d'inscription pour les moins de 18 ans. Aucun certificat médical n'est demandé pour les randonnées.

2. Consignes :

- En cas d'abandon, prévenir obligatoirement l'organisation par SMS (numéro sur le bandeau de plaque)
- Rester maître de sa vitesse en toute circonstance. Ralentir lors de la présence de piétons ou de véhicules.
- Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles).
- Chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées et aux recommandations des organisateurs.
- Parcours protégé par les signaleurs aux traversées de route : les participants sont tenus de respecter le Code de la route sur les portions routières. Tout participant sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

- Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.
- Ne pas s'arrêter au milieu d'un chemin (en cas de problème mécanique ou même pour prendre une photo) mais sur les côtés.
- Ravitaillements sur le parcours. Il est interdit de remplir son sac aux ravitaillements.
- Nous vous suggérons d'apporter avec vous un vêtement de pluie.
- Des véhicules d'assistance de l'organisation pourront prendre en charge les concurrents en difficulté sur le parcours.

3. Parcours :

Sur les parcours VTT, le fléchage et la signalétique du parcours sont mis en place par l'organisation. Ce système de balisage complet doit être respecté dans l'intégralité du parcours afin d'éviter tout accident survenu en dehors des portions sécurisées. L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés pour La Téméraire des Vosges.

Les circuits Gravel ne sont pas balisés. Une trace GPX sera communiquée à chaque participant pour téléchargement de son circuit sur un support adapté : GPS ou Smartphone.

Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles).

4. Circulation sur les parcours :

Seuls les cyclistes inscrits par La Téméraire des Vosges pourront circuler sur les parcours empruntés par les randonnées.

5. Secours :

En cas de problème de santé :

- je préviens les secours (18 ou le 15) rapidement
- j'informe l'organisation grâce au numéro inscrit sur la plaque de cadre.

6. Assurance :

Chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, en accord avec les dispositions légales en vigueur. Il appartient aux participants de se garantir pour les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de chute, de perte, de vol, de détérioration de matériel ou d'équipement individuel. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Tout participant empruntera les itinéraires proposés sous son entière responsabilité et appréciation.

7. Protection des participants :

Attention, l'itinéraire n'est pas fermé à la circulation (traversée de routes notamment). Malgré toutes les mesures de sécurité, il est recommandé de rester très prudent et vigilant sur la totalité du parcours et de respecter les règles élémentaires du code de la route sur les portions routières.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

8. Assistance mécanique :

Vous devez être munis de votre nécessaire de réparation.

9. Identification :

La plaque de cadre remise devra obligatoirement être fixée sur le guidon.

10. Port du casque :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, le participant ne respectant pas cette obligation sera exclu de la randonnée, sans pouvoir demander une quelconque indemnisation.

Le port de gants est conseillé.

11. Image :

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte que La Téméraire des Vosges et Chlorobike utilisent son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (*vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc...*) Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit à La Vôge VTT et joint à son inscription.

12. C.N.I.L :

Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » (art. 34 et 36), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Réserve :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires et tout point du règlement en cas de mauvais temps, de forces majeures ou de toutes autres circonstances.

13. Inscriptions :

Les inscriptions en ligne débuteront le 1^{er} octobre 2024 sur le site d' **ENJOY VÉLOS ÉPINAL** et se termineront le 3 mai 2025.

Les inscriptions et retrait de plaque pourront également se faire sur place lors d' **ENJOY VÉLOS ÉPINAL** les jeudi 1^{er}, vendredi, samedi 3 mai à Épinal (Espace Cours), et sur le site de départ le dimanche 4 mai au stade d'Uriménil.

14. Annulation :

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés (une pénalité de **5€** sera retenue), uniquement sur présentation d'un justificatif médical original daté et envoyé **avant la manifestation ou au plus tard 5 jours après l'épreuve** (cachet de la poste faisant foi).

En cas d'annulation de votre part (autre que maladie ou accident), aucun remboursement ne sera effectué.

15. Changement de la randonnée choisie :

En cas de modification du choix de l'épreuve par l'inscrit, la première inscription sera remboursée, déduction faite des frais bancaires.

INFOS COMPLÉMENTAIRES INSCRIPTIONS

Tarifs : L'inscription anticipée facilite la tâche des organisateurs et la logistique générale, c'est pourquoi des tarifs progressifs sont proposés aux participants qui s'engagent par avance.

De Même, une réduction est appliquée pour les licenciés FFC 2025 hors période de tarifs réduit, présentation de la licence au retrait des plaques. Les tarifs sont mentionnés sur le site internet www.latemerairedesvosges.fr

16. Retrait des plaques de cadre et inscription sur place

:

Le retrait s'effectuera à partir de :

- Jeudi 1^{er} mai : 14:00 à 19:00 sur Enjoy Vélos Épinal à l'Espace Cours - Épinal
- Vendredi 2 mai : 08:00 à 19:00 sur Enjoy Vélos Épinal à l'Espace Cours - Épinal
- Samedi 3 mai : 08:00 à 19:00 sur Enjoy Vélos Épinal à l'Espace Cours - Épinal
- Dimanche 4 mai : sur le lieu de départ de La Téméraire des Vosges au stade d'Uriménil
 - o 07:00 à 07:15 pour les Gravel
 - o 07:00 à 08:00 pour les 65km & 85km
 - o 07:30 à 10:00 pour les 30km & 45km
 - o 08:00 à 11:00 pour les 15km, 20km & Marche

La plaque de cadre est nominative et non transmissible.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement sauf dans les cas mentionnés ci-dessus.